

Règlement de la Section
« RANDONNEE PEDESTRE »
Année 2019 - 2020

INSCRIPTIONS :

1) Adhésion au foyer rural :

Les inscriptions seront clôturées à la fin-octobre. Pour cela vous devez remettre l'acceptation du règlement interne accompagnée du certificat médical (***votre médecin doit stipuler sur votre certificat que vous êtes apte à la Randonnée Pédestre***)

- Prix de la carte individuelle pour l'inscription : **15€**
- Prix de la carte familiale pour l'inscription : **25€**

2) S'inscrire dans l'activité : remplir un bulletin par activité et par participant, en fournissant les documents mentionnés ci-dessus (certificat médical, règlement)

3) Régler votre participation annuelle : l'inscription est annuelle et ne sera prise que si elle est accompagnée du chèque de règlement de **25€**.

4) Prêt des bâtons : nous mettons à disposition des paires de bâtons. Si vous désirez les utiliser lors de la marche, nous vous proposons de les garder chez vous et d'en prendre soins pour toute la saison de **2019-2020**, à la fin de la saison vous serez priés de les restituer aux responsables de cette activité. Si toutefois les bâtons étaient endommagés ou perdus vous serez dans l'obligation de verser une somme de **20€ au Foyer rural** correspondant au prix de l'achat.

*Je désire prendre une paire de bâtons pour l'année **2019-2020** et m'engage donc à respecter le règlement, § n°4 : **oui** **non**

Acceptation du règlement :

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du règlement interne du Foyer Rural de la Bastide des Jourdans section marche sportive et m'engage à le respecter.

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé)